

Nombre de conseillers :

- effectif légal : 29
 en exercice : 29
 présents : 23
 représentés : 4
 votants : 27
 Pour : 27
 Contre : 0

Modification du temps
de travail hebdomadaire
de 6 postes

L'an deux mille vingt deux, le trois novembre à 18h00,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 octobre 2022

PRÉSENTS : M. BOISSERIE, Maire, Mme PLAZZI. M. GORYL. M. DUBOIS. Mme ROY. M. CUBERTAFON. Mme BONIN. M. GAUTHIER, adjoints au maire ;
Mme ARNAUD. M. VERGNOLLE. M. DUPUY. Mme FUSADE
Mme BRACHET. M. BLONDY. Mme TOESCA. M. ROUET. Mme CHORT.
Mme ROUGERIE. M. BREUIL. Mme ELIEZ. Mme CELERIER. M. FREMONT.
Mme BAUDEL, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme L'OFFICIAL a donné délégation de vote à M. DUBOIS
M. DARY a donné délégation de vote à M. BOISSERIE, Maire
M. LAGORCE a donné délégation de vote à M. DUPUY
M. GUILHOT a donné délégation de vote à M. GORYL
M. FARGEAS.
Mme SAUVIAT

Rapporteur : Sandrine FUSADE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

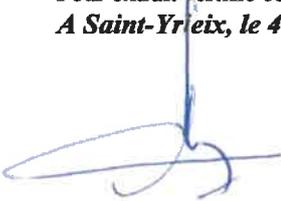
☞ autorise la modification du temps de travail hebdomadaire des postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- ✓ 2 postes d'adjoints techniques à 30/35^{ème} en 2 postes d'adjoints techniques à temps complet
 - ✓ 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à 30/35^{ème} en 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet
 - ✓ 2 postes en contrat à durée indéterminée à temps non complet en 2 postes en contrat à durée indéterminée à temps complet
 - ✓ 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30/35^{ème} en 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- ☞ adopte l'état des effectifs annexé à la présente délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Yrieix, le 4 novembre 2022


Alain BLONDY
Conseiller municipal
Secrétaire de séance




Daniel BOISSERIE
Maire de Saint-Yrieix
Membre Honoraire du Parlement Français

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Mise en ligne le 8.11.2022

Accusé de réception en préfecture
087-218718708-20221103-D20224412428-DE
Date de télétransmission : 08/11/2022
Date de réception préfecture : 08/11/2022

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX- LA PERCHE

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE AU 01/01/2023

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
Directrice Générale des services	A	1	1
SECTEUR ADMINISTRATIF		25	20
Attaché principal	A	2	2
Attaché	A	1	1
Rédacteur principal 1°classe	B	3	2
Rédacteur principal 2°classe	B	1	0
Rédacteur	B	4	3
Adjoint administratif principal 1° classe	C	2 1 à 30/35	2 1
Adjoint administratif principal 2° classe	C	2	2
Adjoint administratif	C	8	6
Adjoint administratif	C	1 à 26/35	1
SECTEUR TECHNIQUE		52	42
Technicien principal 1°classe	B	6	3
Technicien	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	5	5
Agent de maîtrise	C	10	8
Adjoint technique principal 1° classe	C	7	4
Adjoint technique principal 2° classe	C	8	7
Adjoint technique principal 2° classe		1 à 27/35	0
Adjoint technique	C	13 1 à 30/35	13 1
SECTEUR SOCIAL		5	2
ATSEM principal 1° classe	C	1 à 25/35	1
ATSEM principal 2° classe	C	3	1
ATSEM principal 2° classe	C	1 à 32/35	0
SECTEUR SPORTIF		5	2
Educateur APS principal 1° classe	B	5	2
SECTEUR CULTUREL		8	4
Bibliothécaire principal	A	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1
Assistant de conservation principal 1°classe	B	1	0
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1
Adjoint patrimoine principal 1°classe	C	1	0
Adjoint patrimoine principal 2° classe	C	2	1
Adjoint patrimoine	C	1	1
SECTEUR ANIMATION		5	4
Animateur	B	1	0
Animateur principal 1ère classe	B	2	2
Animateur principal 1ère classe	B	1 à 32/35	1
Adjoint animation	C	1	1

POLICE MUNICIPALE			4	3
Chef de service de police municipale	B		1	1
Brigadier chef principal	C		2	2
Gardien-brigadier	C		1	0
TOTAL GENERAL			105	78

77 car 1 Emploi Fonct DGS/Attaché pal

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT NON TITULAIRE AU 01/01/2023

AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	NBRE TOTAL	TC	TNC	CATEGORIES	IB	CONTRAT
CULTURE	1	1	0	B	512	CDI ART 3
TECHNIQUE	6	4	2	C	382	CDI L2012-347 art 21- 22
TOTAL	7	5	2			